

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juin 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Cédric JOUVE - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Maryline BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Marc COPPOLA représenté par Joël CANICAVE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Magali GIOVANNANGELI représentée par Linda BOUCHICHA - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par Yves MESNARD - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Romain BRUMENT - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Dona RICHARD représentée par Christine JUSTE - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Marc SIGNES représenté par Aïcha SIF.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Sophie AMARANTINIS - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Marie-Ange CONTE - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIÉ - Régis MARTIN - Arnaud MERCIER - Franck OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Gilbert SPINELLI - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Solange BIAGGI représentée à 15h17 par Catherine PILA - Sophie JOISSAINS représentée à 15h35 par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien JIBRAYEL à 15h04 - Philippe CHARRIN à 15h19 - Bernard MARANDAT à 15h31 - Caroline MAURIN à 15h40 - Laure-Agnès CARADEC à 15h50 - Lyece CHOULAK à 15h56 - Michel BOULAN à 16h03 - Kayané BIANCO à 16h04 - Anne MEILHAC à 16h13 - Jean-Pierre GIORGI à 16h17 - Marc DEL GRAZIA à 16h21 - Laurent BELSOLA à 16h22 - Maxime MARCHAND à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h42 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h42 - Lionel ROYER-PERREAUULT à 16h42 - Benoit PAYAN à 16h43 - Eric SEMERDJIAN à 16h44 - Anne-Marie D'ESTIENNE d'ORVES à 16h45 - Sébastien BARLES à 16h46 - Claudie MORA à 16h49 - Didier PARAKIAN à 16h52 - Eric MERY à 16h53 - David GALTIER à 16h56 - Olivia FORTIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h58 - Patrick AMICO à 17h06 - Frédéric VIGOUROUX à 17h07 - Hatab JELASSI à 17h07 - Pauline ROSSELL à 17h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 013-10192/21/CM

**■ Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation de la révision des opérations de l'autorisation de programme 204160CO des déchets du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
MET 21/19304/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre d'une politique volontariste sur la thématique des déchets, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile envisage la mise en place de différentes opérations d'investissements ayant pour objectif une optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre les opérations qui sont proposées portent sur :

- La mise en place d'un parc de colonnes enterrées voire de système ascenseurs sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'améliorer l'intégration paysagère des équipements de collecte tout en augmentant les performances de valorisation par la mise en place de colonnes de tri.
- La mise à disposition de la population de différents moyens de pré-collecte et de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs et des équipements visant la réduction des déchets (composteurs et lombricomposteurs). Les moyens aériens de pré-collecte se caractérisent aujourd'hui par : des bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères (1200), des bacs de 770 litres pour la collecte des ordures ménagères (4506) et des colonnes pour la récupération des recyclables secs (781). Afin d'assurer un renouvellement régulier du parc, de pallier aux différents aléas (feux, casses) mais aussi de réaliser une densification du parc des colonnes aériennes conformément aux extensions des consignes de tri des crédits doivent être alloués tous les ans.
- L'acquisition de véhicules pour renouveler le parc vieillissant (véhicules âgés de plus de 10 ans) afin de réduire les coûts liés à la maintenance et à la location de bennes et d'intégrer des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, le Territoire envisage l'acquisition sur deux ans de 2 BOM de 26 tonnes, 2 BOM de 19 tonnes, 2 bennes de 10 tonnes et 1 véhicule grue de 19 tonnes.
- La mise en sécurité des personnes et des biens et la mise en conformité par rapport aux contraintes réglementaires. Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite poursuivre la réhabilitation des déchèteries du Territoire (Aubagne, Auriol et Cuges-Les-Pins) et des quais de transfert d'Aubagne et de Peypin. Les travaux à réaliser correspondent à la séparation des eaux pluviales et eaux usées à Peypin, la mise en place d'un déboureur et décanteur à Peypin, la mise aux normes incendie des quatre déchèteries, le changement du compacteur à translation de Peypin, etc...

Le Conseil de Territoire s'appuie sur le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'exercice de sa compétence.

Une autorisation de programme a donc été enregistrée sous le numéro 204160CO du programme 16 - DECHETS de la Métropole déclinée sur les opérations suivantes :

- L'opération d'investissement N°2017405 201, *Travaux conteneurs enterrés*
- L'opération d'investissement N°2017405301, *Travaux de réhabilitation des déchèteries et quais de transfert*
- L'opération d'investissement N° 2017405401, *Acquisition du matériel roulants (bennes)*
- L'opération d'investissement N° 2017405501, *Acquisition de conteneurs aériens pour la collecte des ordures ménagères et des colonnes pour les recyclables secs*

L'enveloppe globale de l'autorisation de programme 204160CO du programme 16 - DECHETS de la Métropole reste inchangée mais une répartition de celle-ci doit être opérée :

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juin 2021

- L'opération d'investissement N°2017405 201, *Travaux conteneurs enterrés* doit être révisée à la baisse pour un montant de – 1 300 000 euros T.T.C.
Cette révision porte le montant de l'opération N°2017405201, de 2 271 105,09 euros TTC montant avant révision T.T.C à 971 105,09 euros montant révisé T.T.C.
- L'opération d'investissement N°2017405301, *Travaux de réhabilitation des déchèteries et quais de transfert* doit être révisée pour un montant de 400 000 T.T.C.
Cette révision porte le montant de l'opération N°2017405301, de 307 183,11 euros TTC montant avant révision T.T.C à 707 183,11 euros montant révisé T.T.C.
- L'opération d'investissement N° 2017405401, *acquisition du matériel roulants (bennes)* doit être révisée pour un montant de 500 000 euros T.T.C.
Cette révision porte le montant de l'opération N° 2017405401, de 754 144,74 euros TTC montant avant révision à 1 254 144,74 euros T.T.C montant révisé T.T.C.
- L'opération d'investissement N° 2017405501, *acquisition de conteneurs aériens pour la collecte des ordures ménagères et des colonnes pour les recyclables secs* doit être révisée pour un montant de 400 000 euros T.T.C
Cette révision porte le montant de l'opération N° 2017405501, de 399 140,97 € TTC montant avant révision à 799 140 ,97 euros T.T.C montant révisé T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 035-2693/17/CM du 19 octobre 2017 portant création de l'opération Ouverture et affectation d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 1^{er} juin 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision à la baisse pour un montant total de – 1 300 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N°2017405201 afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à la révision de l'affectation de l'opération N°2017405201 pour la porter à un montant de 971 105,09 euros TTC ;
- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 400 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N°2017405301 afin de permettre sa réalisation
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 400 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N°2017405301 ;
- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 500 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N° 2017405401 afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 500 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N° 2017405401;
- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 400 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N° 2017405501 afin de permettre sa réalisation ;

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juin 2021

- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 400 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N° 2017405501.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision à la baisse (-1,3M euros TTC) et la révision de l'affectation de l'opération d'investissement N°2017405201 *Travaux conteneurs enterrés* rattachée au programme 16 - DECHETS Code AP 204160CO portant cette opération à un montant de 971 105,09 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 298 825,74 euros TTC

CP 2021 : 235 000 euros T.T.C

CP 2022 : 300 000 euros TTC

CP 2023 : 137 279,35 euros TTC

Article 3 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement l'opération N°2017405301 *travaux des déchèteries et quais de transfert de Peypin* pour un montant 400 000 euros T.T.C rattachée au programme 16 - DECHETS Code AP 204160CO.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 195 220,92 euros TTC

CP 2021 : 350 000 euros T.T.C

CP 2022 : 161 962,19 euros TTC.

Article 5 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement l'opération N°2017405401 *Acquisition de matériels roulants* pour un montant de 500 000 euros T.T.C rattachée au programme 16 - DECHETS Code AP 204160CO.

Article 6 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 662 702,28 euros TTC

CP 2021 : 200 000 euros T.T.C

CP 2022 : 391 442,46 euros TTC.

Article 7 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement l'opération N°2017405501 *acquisition de conteneurs aériens pour la collecte des ordures ménagères et des colonnes pour les recyclables secs* pour un montant 400 000 euros T.T.C rattachée au programme 16 - DECHETS Code AP 204160CO.

Article 8 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée, établi comme suit :

Mandaté antérieur : 247 612 euros TTC

CP 2021 : 258 351 euros T.T.C

CP 2022 : 293 177,97 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie de réduction et
Traitement des déchets

Roland MOUREN